



Ville de Châteauroux

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2008

==-----==

RESUME DES DELIBERATIONS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2007

2 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2003 MODIFIEE PAR LES DELIBERATIONS DES 18 DECEMBRE 2003 ET 3 FEVRIER 2005 PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE POUR CERTAINES MATIERES

3 - MAISON DE RETRAITE "LA CHARMEE" : DESIGNATION DE DELEGUES

Le Conseil Municipal propose de désigner Mme ROUGIREL et Mme EBRAS qui siégeront au sein du Conseil d'Administration de l'association de gestion de l'E.H.P.A.D. "La Charmée".

4 - ADHESION DE LA VILLE DE CHATEAUROUX A L'ASSOCIATION T.G.V. GRAND CENTRE AUVERGNE

Conformément à l'article 5 des statuts de l'Association, Le Conseil Municipal sollicite l'adhésion de la Ville de Châteauroux à l'association TGV Grand Centre Auvergne et le versement de la cotisation annuelle de 500 €.

5 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2007

La Ville de Châteauroux a perçu pour l'année 2007 une Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) d'un montant de 1 588 625 €.

Conformément à l'article L. 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi n° 96-241 du 26 mars 1996 modifiée, le Maire rend compte des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice.

L'enveloppe DSU 2007 a contribué au financement des opérations engagées dans le cadre de la politique de développement social urbain transférée à la Communauté d'Agglomération Castelroussine.

6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA TELEVISION LOCALE DE L'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE (T.L.C.)

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 42 000 euros à la Télévision Locale de l'Agglomération Castelroussine (T.L.C.).

7 - VERSEMENT DE SUBVENTION : CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE POUR L'ASSOCIATION "SAINT-CHRIST'OFFRE"

Le Conseil Municipal accepte le changement de raison sociale de l'Association "Saint-Christ'Offre" en "Comité des Fêtes du quartier Saint-Christophe" et autorise M. le Maire à verser la subvention.

8 - VERSEMENT DE SUBVENTION : CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE POUR LE COMITE "HANDI'ARTS"

Le Conseil Municipal accepte le changement de raison sociale du Comité "Handi'Arts" en "MLC Bele-Isle collectif Handi' Arts" et autorise M. le Maire à verser la subvention.

9 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION RELATIVE AUX CLICHES EFFECTUES DANS LE CADRE DU DEPISTAGE DE LA TUBERCULOSE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la Convention relative aux clichés effectués dans le cadre du dépistage de la tuberculose.

10 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2008

Le Conseil Municipal accepte la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2008 approuvé par le Conseil Municipal du 13 décembre 2007.

11 - CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT CULTUREL AUPRES DES ETUDIANTS ET ENSEIGNANTS DE L'I.U.T. DE L'INDRE, SITE DE CHATEAUROUX.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat en faveur du développement culturel auprès des étudiants et enseignants de l'I.U.T. de l'Indre, site de Châteauroux ayant pour objet la vie culturelle et la recherche documentaire de l'I.U.T..

12 - BOUTIQUE DES MUSEES - CREATION DE TARIFS

Le Conseil Municipal approuve la mise en vente à la Boutique des Musées, de trois ouvrages supplémentaires.

- "Vitraux de l'Indre – Eclats de lumière" édité par l'association "Rencontres avec le patrimoine religieux de l'Indre" et le Conseil Général, au prix de 45 euros,

- KRIKI, catalogue présentant son œuvre et réalisé avec les Editions Snoeck à Gand, au prix de 38 euros.

- Jacques TRUPHEMUS, catalogue présentant les œuvres de l'artiste, réalisé avec les Editions Lancosme Multimédia au prix de 19,50 euros

A l'occasion de l'exposition Jacques TRUPHEMUS, 4 œuvres feront l'objet de tiré à part (35x45) encadrés en édition limitée (30 exemplaires) prix de vente : 89 euro

13 - ACCEPTATION DU DON DE MONSIEUR MARC WALLERAND

Le Conseil Municipal accepte le don de Monsieur Marc Wallerand de 28 sanguines (encre ou fusain), 4 pastels, 12 huiles d'Hélios Cosson et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié qui constatera cette donation.

14 - CONVENTION TOUR DE FRANCE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention quadri-partite entre A.S.O., le Conseil Général de l'Indre, la Ville d'Aigurande et la Ville de Châteauroux réglant les modalités financières et logistiques de l'arrivée de l'étape du Tour de France le 9 juillet 2008.

15 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE VILLE / C.A.F.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les nouvelles conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre pour les établissements suivants :

- | | |
|--|--------------------------|
| - le centre de loisirs de Touvent | - le C.L.A.E Jules Ferry |
| - le centre de loisirs de la Sénatorerie | - le C.L.A.E Lamartine |
| - le C.L.A.E Grand Poirier | - le C.L.A.E Montaigne |
| - le C.L.A.E Jean Moulin | - le C.L.A.E Victor Hugo |
| - le C.L.A.E Jean Racine | - le C.L.A.E Descartes. |
| - le C.L.A.E Jean Zay | |

16 - ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (A.N.D.E.S.)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à adhérer pour l'année 2008 et à payer la cotisation correspondante.

17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS SPORTIF 2008

Le Conseil Municipal affecte une somme de 46 950 € aux différentes associations organisatrices de manifestations sportives en 2008.

18 - CONVENTION DE PRESTATIONS AVEC L'U.N.S.S.

Le Conseil Municipal accepte :

- de donner à l'U.N.S.S., la gratuité de l'utilisation des installations municipales nécessaires à l'organisation des phases finales du Championnat de France de volley-ball du 13 au 16 mai 2008.

- de donner la gratuité de la mise à disposition du podium, des chaises, des tables, des barrières, de l'estrade,

- de fixer les tarifs des repas (fouritures + prestations de services) 6,15 € T.T.C par repas applicables à l'U.N.S.S., dans le cadre du Championnat de France 2008 UNSS de Volley-ball,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prestations.

19 - CONVENTION D'UTILISATION DU STADE GEORGES BIRER AVEC LA REGION

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'utilisation du Stade Georges BIRER avec la Région par laquelle la Ville assure la gestion du stade en contrepartie de l'accueil d'utilisateurs autres que les lycéens.

20 - REHABILITATION DE L'AIRE MULTISPORTS RUE PIERRE LOTI - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement, autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs.

Cette opération est conditionnée à l'obtention de la subvention du C.N.D.S. (Centre National pour le Développement du Sport).

En cas de variation de la base éligible ou de l'aide financière du Département, le Conseil Municipal engage la Commune à prendre la différence en charge.

21 - MAISON DE QUARTIER EST

Le Conseil Municipal approuve le budget lié à la mise en service de la Maison de Quartier Est et autorise M. le Maire à demander l'agrément "Centre Social" auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre.

22 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à remplacer le Plan Communal d'Action existant par le Plan Communal de Sauvegarde (plan d'urgence réalisé en application du décret n° 2005- 1156 du 13 septembre 2005) et de le valider.

23 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR L'ANNEE 2007

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de l'action foncière de la Ville pour l'année 2007.

24 - DEMANDE DE CLASSEMENT D'IMMEUBLES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Conseil Municipal accepte de solliciter de Madame le Ministre de la Culture le classement des immeubles ci-après au titre des monuments historiques :

Certaines parties de la manufacture du Second Empire et de ses annexes à savoir :

- Les façades et les toitures des pavillons de gardiens,
- Les façades et les toitures des pavillons de logements et de bureaux bordant l'allée d'accès,
- Les façades et la toiture de l'aile nord du bâtiment cadastré DN 33
- Les façades et les toitures des pavillons d'administration,
- Les bâtiments industriels et les passerelles, en totalité,
- Les voies de circulation et les cours,

situées avenue François Mitterrand sur les parcelles cadastrées section DN n° 27 (139 m²), n° 28 (249 m²), n° 31 (211 m²), n° 33 (533 m²), n° 34 (334 m²), n° 35 (467 m²), n° 36 (417 m²), n° 559 (861 m²), n° 560 (892 m²), n° 562 (992 m²), n° 565 (1 181 m²), n° 593 (14 277 m²), n° 609 (15 302 m²) et n° 610 (9 836 m²).

25 - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER RUE DE L'INDRE

Le Conseil Municipal approuve le principe d'une cession de l'ensemble immobilier cadastré AM 351, AM 529, AM 534, AM 536, à la société "La Construction Résidentielle" en vue de la réalisation d'un ensemble immobilier à usage d'habitation.

26 - CESSION DES LOCAUX COMMERCIAUX RUE DIDEROT

Le Conseil Municipal autorise la cession des locaux commerciaux situés 2, 4, 6, 8 et 10 rue Diderot et autorise M. le Maire à signer les actes à intervenir qui seront reçus en la forme notariée.

27 - LIEUDIT "LE BOIS PINON" - CESSION D'UN TERRAIN

Le Conseil Municipal approuve la cession de la parcelle cadastrée section BD n° 60, n° 61, n° 62, n° 63, n° 64, n° 65 et n° 74 au prix de 35 €/ m² à la SCI ENDEMA et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

28 - ACQUISITION DES EMPRISES DE LA RUE DE L'ECHO

Dans le cadre du projet de restructuration du centre Ville et dans le respect des engagements pris sur le maintien des accès existants, le Conseil Municipal approuve l'acquisition à titre gratuit des emprises correspondant à la rue de l'Echo et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

29 - CHEMIN DES VIGNES SAINT-JEAN - ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section CY n° 92 au prix de 13 750 € toutes indemnités comprises, soit 2 €/m² et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

30 - RETROCESSION PAR L'OPAC 36 DE L'EMPRISE CONTENANT LE TRANSFORMATEUR E.D.F. AU LIEUDIT "MOULIN A VENT" SUR LA COMMUNE DE DEOLS

Le Conseil Municipal autorise la rétrocession pour l'euro symbolique par l'OPAC de l'Indre d'une emprise de 21 m² à prélever sur la parcelle YA 51 afin de permettre l'accès à la parcelle YA 52. M. le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir.

31 - CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE RUE ALPHONSE DAUDET

Le Conseil Municipal accepte :

- d'autoriser la création d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AX n° 67 au profit de la parcelle cadastrée section AX n° 6a, sous réserve que tous les frais soient supportés par les propriétaires, en ce compris le remblai et la pose de la buse correspondante,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

32 - MISES A L'ALIGNEMENT ALLEE DE LA CLOSERIE

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition des parties frappées d'alignement en vue de leur incorporation dans le domaine public communal et autorise M. le Maire à signer les actes à intervenir.

33 - LOTISSEMENT CHAMP LE ROI - ACQUISITION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS EN VUE DE LEUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition des parcelles correspondant aux voirie et espaces publics du lotissement Champ le Roi pour un euro et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

34 - MISE A L'ENQUETE EN VUE DU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES ESPACES NECESSAIRES AUX PROGRAMMES DE LA SA HLM HABITAT 2036 DANS LE CADRE DU P.N.R.U. A SAINT-JEAN

Le Conseil Municipal autorise la mise à l'enquête en vue du déclassement du domaine public des parcelles BM 679, 175, BR 39 et 494.

35 - REALISATION PAR LA SA HLM HABITAT 2036 DE PLATEFORMES POUR ABRIS CONTAINERS D'ORDURES MENAGERES DANS LE QUARTIER SAINT-JEAN

Le Conseil Municipal autorise la réalisation, par la SA HLM Habitat 2036, de plateformes pouvant recevoir des abris containers d'ordures ménagères aux emplacements appartenant à la Ville, dans le cadre des travaux de résidentialisation des bâtiments Alexandrie, Varsovie, Salza, Danube et Vienne dans le quartier Saint-Jean.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

36 - MISE A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE MARTIN D'UN LOCAL RUE EUGENE DELACROIX

Le Conseil Municipal accepte de mettre à la disposition de l'entreprise MARTIN, un local de 87 m², sis rue Eugène Delacroix, à titre temporaire, moyennant le paiement d'un forfait de loyer de 5 600 euros pour une occupation de 9 mois et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

37 - MISE A DISPOSITION D'UN IMMEUBLE BOULEVARD D'ANVAUX A DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition des locaux à diverses associations à titre gratuit pour une durée de 3 ans. M. le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir.

38 - RESILIATION DU BAIL DE LA STATION SERVICE DIDEROT

Le Conseil Municipal autorise la résiliation du bail du local professionnel, rue de la République moyennant le versement de 70 000 € à titre d'indemnisation sous condition expresse que :

- Les sommes dues à la Ville soient déduites de ladite somme au vu de l'état établi par M. le Trésorier,
- Aucune autre indemnité ne soit réclamée à la Ville et ce pour quelque cause que ce soit.

39 - BAIL AVEC LE BRIDGE CLUB

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement des travaux de rénovation à exécuter et sollicite une subvention du Département au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Equipements Socio-culturels, autorise la mise à disposition au profit du Bridge Club du local sis rue Sainte-Marguerite pour une durée de 11 ans moyennant le versement de 30 000 € le jour de la signature et une participation aux charges de 4 000 € /an révisable annuellement. M. le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir.

40 - TRANSFERT AU DEPARTEMENT D'UNE SALLE DE CLASSE DE L'ECOLE MATERNELLE LES CAPUCINS

Le Conseil Municipal accepte le transfert au Département, à titre gratuit, du lot n° 1 de l'immeuble cadastré section BN n° 1076 correspondant à l'emprise d'une salle de classe de l'école maternelle des Capucins et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

41 - CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE QUARTIER DE VAUGIRARD - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Le Conseil Municipal approuve l'attribution du marché à l'entreprise SETEC pour un montant de 193 140,18 € HT soit 230 995,66 € T.T.C et autorise M. le Maire à signer le marché correspondant.

42 - CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RETENTION ET D'UNE VOIE D'ACCES A LA MARGOTIERE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ NEGOCIE

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de ce marché à :

Pour le lot n° 1- Voirie terrassements Entreprise SETEC - Z.I. de la Martinerie - 36250 DIORS pour un montant de 230 250,31 € H.T soit 275 379,37 € T.T.C.

Pour le lot n° 2- Canalisations Entreprise SETEC - Z.I. de la Martinerie - 36250 DIORS pour un montant de 229 427,65 € H.T soit 274 395,46 € T.T.C

Pour le lot n° 3 – Génie civil et équipements électromécaniques Entreprise SEGEC - 70, avenue Aristide Briand - BP 344 - 36400 LA CHATRE pour un montant de 222 329,28 € H.T. soit 265 905,81 € T.T.C

Et autorise M. Le Maire à signer les marchés correspondants.

43 - CONSTRUCTION D'UN PLATEAU TECHNIQUE A L'U.T. : ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Conseil Municipal accepte :

- de solliciter auprès du FEDER la subvention prévue dans le plan de financement,
- de s'engager, en cas de variation de la base éligible ou du montant des subventions, à prendre en charge la différence, dans la limite de 15 % du coût global.

- d'approuver l'attribution des marchés de travaux des lots 1 à 12, et 14 aux sociétés et aux montants indiqués ci-dessous :

lot n° 1 : "Terrassement, Démolition, VRD et Espaces Verts"

Entreprise BERRY ENVIRONNEMENT / SARL BONNIN – 36400 LA CHATRE

pour un montant de 40 786,11 euros T.T.C. avec en plus, la variante sur le mode de fondation pour 21 846,14 euros T.T.C., soit un total de 62 632,25 euros T.T.C.

lot n° 2 : "Gros-Oeuvre"

Entreprise VIANO Aristide - 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

pour un montant de 135 484,53 euros T.T.C. avec en moins value la variante sur le mode de fondation (incidence du choix fait au lot n° 1) pour un montant de 34 567,37 euros T.T.C. ramenant le présent lot à 100 917,16 euros T.T.C.

lot n° 3 : "Charpente Bois, Ossature Bois"

Entreprise SMAC secteur ROUSSEAU – 36000 CHATEAUROUX

pour un montant de 153 985 euros T.T.C.

lot n° 4 : "Couverture Métallique, Bardage"

Entreprise SMAC secteur ROUSSEAU – 36000 CHATEAUROUX

pour un montant de 128 809,20 euros T.T.C.

lot n° 5 : "Serrurerie, Métallerie"

Entreprise L.M.C. – 36000 CHATEAUROUX

pour un montant de 48 450,08 euros T.T.C.

lot n° 6 : "Menuiseries Extérieures"

Entreprise DUMAZERT – 36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE

pour un montant de 70 120,44 euros T.T.C.

lot n° 7 : "Menuiseries Intérieures"

Entreprise M.E.C. – 36000 CHATEAUROUX

pour un montant de 11 514,35 euros T.T.C.

lot n° 8 : "Plâtrerie, Isolation"

Entreprise S.A.R.L. Jacky AUFRERE – 36130 DEOLS

pour un montant de 12 975,01 euros T.T.C.

lot n° 9 : "Faux Plafonds"

Entreprise M.E.C. – 36000 CHATEAUROUX

pour un montant de 3 555,23 euros T.T.C.

lot n° 10 : "Carrelage"

Entreprise LAMOUREUX – 36130 DEOLS
pour un montant de 873,71 euros T.T.C.

lot n° 11 : "Revêtements de Sols"

Entreprise VACHER – 36130 DEOLS
pour un montant de 5 139,77 euros T.T.C.

lot n° 12 : "Peinture, Revêtements Muraux"

Entreprise EURODECO – 41130 GIEVRES
pour un montant de 10 801,68 euros T.T.C.

lot n° 14 : "Chauffage, Climatisation, Plomberie"

Entreprise HERVE THERMIQUE – 36250 SAINT-MAUR
pour un montant de 64 970,86 euros T.T.C.

- de déclarer le lot n° 13 "Electricité, Courants Forts, Courants Faibles", sans suite pour des raisons d'intérêt général,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants.

44 - VERIFICATION DES INSTALLATIONS DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC : ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des lots 1 à 7 aux sociétés et aux montants indiqués ci-dessous :

- lot n° 1 "Vérifications périodiques réglementaires dans les établissements scolaires et périscolaires" pour 50 bâtiments soit 87 contrôles annuels Société QUALICONSULT - 45166 OLIVET pour un montant annuel de 8 790,60 euros T.T.C.
- lot n° 2 "Vérifications périodiques réglementaires dans les établissements sportifs" pour 38 bâtiments soit 59 contrôles annuels Société NORISKO – 18230 SAINT-DOULCHARD pour un montant annuel de 6 839,92 euros T.T.C.
- lot n° 3 "Vérifications périodiques réglementaires dans les établissements culturels" pour 25 bâtiments soit 36 contrôles annuels Société NORISKO – 18230 SAINT-DOULCHARD pour un montant annuel de 6 171,36 euros T.T.C.
- lot n° 4 "Vérifications périodiques réglementaires dans les établissements divers" pour 31 bâtiments soit 48 contrôles annuels Société NORISKO – 18230 SAINT-DOULCHARD pour un montant annuel de 6 917,07 euros T.T.C.
- lot n° 5 "Vérifications périodiques réglementaires des portes automatiques" pour 5 bâtiments soit 5 contrôles annuels Société NORISKO – 18230 SAINT-DOULCHARD pour un montant annuel de 257,14 euros T.T.C.
- lot n° 6 "Vérifications périodiques réglementaires des S.S.I." pour 14 bâtiments soit 14 contrôles sur 3 ans Société QUALICONSULT - 45166 OLIVET pour un montant annuel de 3 217,24 euros T.T.C.
- lot n° 7 "Vérifications périodiques réglementaires des équipements scéniques" pour 3 bâtiments soit 3 contrôles annuels Société NORISKO – 18230 SAINT-DOULCHARD pour un montant annuel de 484,38 euros

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants.

45 - P.N.R.U. SAINT-DENIS - LE FONTCHOIR : CREATION D'UN COMPLEXE SPORTIF DE QUARTIER - DEMANDE DE SUBVENTION ET ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Conseil Municipal accepte :

- de solliciter auprès des différents partenaires financiers les subventions prévues dans le plan de financement,
- de s'engager, en cas de variation de la base éligible ou du montant des subventions, à prendre en charge la différence, dans la limite de 15 % du coût global,
- d'approuver l'attribution des marchés de travaux des lots 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15 et 16 aux entreprises et aux montants indiqués ci-dessus :

lot n° 1 : "Gros-Œuvre, VRD" Etablissements BOUTILLET – 86300 CHAUVIGNY
pour un montant de 849 160 euros T.T.C. en solution de base et avec en plus, l'option enduits extérieurs pour 27 982,17 euros T.T.C.

lot n° 2 : "Charpente Bois, Métal" Entreprise SMAC secteur ROUSSEAU – 36000 CHATEAUROUX
pour un montant de 383 916 euros T.T.C.

lot n° 3 : "Couverture Bac Acier et Etanchéité" Entreprise SMAC – 36000 CHATEAUROUX
pour un montant de 368 368 euros T.T.C.

lot n° 5 : "Menuiseries Extérieures Aluminium" Entreprise DUMAZERT – 36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE
pour un montant de 164 036,65 euros T.T.C.avec en plus, l'option contrôle d'accès pour 980,53 euros T.T.C.

lot n° 6 : "Serrurerie" Entreprise L.M.C. – 36000 CHATEAUROUX
pour un montant de 63 256,44 euros T.T.C.

lot n° 7 : "Cloisons, Doublage" Entreprise SOGEB MAZET – 18200 SAINT-AMAND-MONTROND
pour un montant de 147 706 euros T.T.C.

lot n° 8 : "Faux Plafonds" Entreprise LECOMTE S.A.S. – 18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER
pour un montant de 63 944,37 euros T.T.C.

lot n° 9 : "Menuiseries Intérieures" Entreprise M.E.C. – 36000 CHATEAUROUX
pour un montant de 156 103,52 euros T.T.C.

lot n° 12 : "Peinture, Revêtements Muraux" Entreprise EURODECO – 41130 GIEVRES
pour un montant de 39 753,10 euros T.T.C.

lot n° 13 : "Ascenseur" Société KONE - 06206 NICE
pour un montant de 29 780,40 euros T.T.C.

lot n° 14 : "Chauffage, Ventilation" Entreprise GAUDEBERT – 36000 CHATEAUROUX
pour un montant de 218 814,18 euros T.T.C. option alimentation électrique GTC comprise dans l'offre de base et avec en plus la variante division du système de chauffage et ventilation des vestiaires et annexes en 2 zones suivant occupation des lieux, pour un montant de 7 388,89 euros T.T.C.

lot n° 15 : "Plomberie, Sanitaires" Entreprise GAUDEBERT – 36000 CHATEAUROUX
pour un montant de 131 058,88 euros T.T.C. avec en plus l'option n° 1 (rideaux de douches individuelles) pour 1 664,83 euros T.T.C., l'option n° 2 (robinets de puisage) pour 641,06 euros T.T.C. et la variante production d'eau chaude sanitaire séparée à partir de deux productions dédiées (la première pour la zone gymnastique, la seconde pour la zone haltérophilie et multi-activités) pour un montant de 16 445 euros T.T.C.

lot n° 16 : "Electricité" Entreprise CARELEC – 36130 DEOLS
pour un montant de 166 744,02 euros T.T.C.
avec en plus l'option équipement d'un contrôle d'accès
pour un montant de 11 441,59 euros T.T.C.

- de déclarer les lots n^{os} 4, 10 et 11 sans suite pour des motifs d'intérêt général,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants.

46 - P.N.R.U. : MAISON DE QUARTIER DU FONTCHOIR : APPROBATION D'AVENANTS

Le Conseil Municipal approuve les modifications apportées aux prestations initiales, la prolongation du délai d'exécution des travaux et autorise M. le Maire à signer les avenants correspondants.

47 - RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE SAINT-MARTIAL : APPROBATION D'AVENANTS

Le Conseil Municipal approuve la prolongation du délai d'exécution des travaux et autorise M. le Maire à signer les avenants correspondants.

48 - EXTENSION DE L'OFFICE DE RESTAURATION JEAN RACINE : APPROBATION D'AVENANTS DE PROLONGATION DE DELAI

Le Conseil Municipal approuve la prolongation du délai d'exécution et autorise M. le Maire à signer les avenants correspondants.

49 - ACQUISITION DE VESTIAIRES AU STADE DE CRE : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal approuve le projet d'acquisition d'un ensemble de bungalows qui formera un bloc vestiaires et autorise M. le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondante.

Le Maire,

Jean-François MAYET